



Le Pr Cabrol ne veut pas culpabiliser les familles mais amener les volontaires à porter sur eux une autorisation de prélèvement.

Photo Denis MOUSTY

Greffes d'organes : 6.000 Français en attente

Le professeur Cabrol, pionnier français de la chirurgie cardiaque, veut susciter une réflexion sur le don d'organe.

Au retour d'une mission à l'étranger, destinée à apprécier la place de la France dans les institutions internationales de santé, le professeur Cabrol, pionnier de la greffe cardiaque, président de France-Transplant, sera demain à Nancy (1). Il y dira comment il lui paraît possible de relancer le don d'organe, dont la base inquiète le corps médical et surtout les malades en attente de greffe. Il répond à nos questions.

- **Qu'avez-vous ramené de la mission que vous a confiée le Premier ministre ?**

- La confirmation que la place de la France parmi les décideurs en matière de santé dans ce monde n'est pas en rapport avec les cotisations versées aux divers organismes. Celles-ci situent notre pays au troisième ou quatrième rang des payeurs. Mais il n'en retire pas les retombées économiques logiques. D'autres pays parviennent mieux à défendre la place de leurs branches industrielles dans les programmes de santé.

Héroïsme

- **Les greffes d'organes sont en récession. Les donateurs se font rares. Pourquoi ?**

- Parce que le don est devenu un geste habituel. Il ne constitue plus un acte héroïque. Les journaux n'en parlent plus que pour dénoncer les dérives, les pratiques scandaleuses et les trafics à l'étranger. Il n'est plus jamais question des malades qui attendent.

- **Comment réagir à la pénurie d'organes ?**

- Surtout pas en culpabilisant le public. La famille à laquelle un médecin pose la question du don est toujours saisie au plus mauvais moment qui soit et, de surcroît, dans l'ignorance des volontés du défunt. Elle répond en fonction de présomptions. Je pense donc qu'il faut parvenir à susciter une grande réflexion dans tous les foyers et amener chacun à se déterminer clairement. Par oui ou non. Le mieux sera d'amener

le volontaire à porter sur lui un document affirmant l'autorisation de prélèvement.

- **Avez-vous personnellement demandé une autorisation de prélèvement ?**

- Aujourd'hui, semblable demande ne peut être accomplie par le transplanteur. Pour éviter les pressions. Mais il y a une dizaine d'années, j'ai pu mesurer tous les obstacles à un assentiment. A une famille de résidents étrangers résolument pour le non, j'ai fait valoir que le cœur était destiné à un autre résident étranger. « Un patient comme vous, ai-je dit. La solidarité a joué. Ailleurs, un jeune homme, le frère de la victime, m'a pris à part pour me dire qu'il était d'accord. Mais, a-t-il ajouté, n'en parlez pas avec le reste de la famille, elle est contre. Le refus de la mort, à laquelle la famille ne veut pas croire. Parfois, le prélèvement apparaît comme une agression supplémentaire, intolérable comme une mutilation. Des fa-

milles craignent aussi que nous ne leur rendions pas le corps.

Fil de fer

- **Où que les médecins le restituent en mauvais état ?**

- Vous savez que cela est illégal. Nous mettons le plus grand soin à recoudre le patient. D'où le délai de 24 à 48 heures exigé pour la restitution. J'ai vu écrire sur un mode indigné, à propos d'une récente affaire, que le donneur avait été recousu grossièrement avec du fil de fer. Vous dirais-je que tout bénéficiaire d'un pontage voit son sternum recousu avec du fil d'acier ? Nous traitons les morts comme les vivants.

- **Certaines familles avancent des craintes quant aux frais à payer.**

- Les traitements destinés à assurer la survie des organes en vue d'une greffe n'ont jamais été à la charge des familles. Celles-ci assurent, par contre, et elles ne le savent pas tou-

jours, les frais des obsèques, ce qui est normal.

- **La greffe d'organe est aujourd'hui une technique fiable...**

- Il ne s'agit, en effet, plus d'un geste hasardeux, expérimental. Nous sauvons 70 à 80 % des patients, survie estimée à dix ans. En outre, la greffe ne crée pas des invalides mais parvient à réhabiliter totalement les transplantés et à leur réinsérer dans la vie. Hélas, il y a 6.000 personnes inscrites en permanence sur les registres et seules 3.000 seront greffées.

Propos recueillis par Jean-Marie LYON

(1) Conférence donnée dans le cadre de « Livres et Vies », demain, à 20 h 30, au grand amphithéâtre Parisot de la Faculté de pharmacie, rue Lionnois, à Nancy, en partenariat avec L'Est Républicain.

On peut lire à cette occasion le dernier ouvrage du professeur Cabrol « La bataille pour la vie, la chirurgie au quotidien », (Flachette-Carrère).